

## Les domestiques reviennent en force

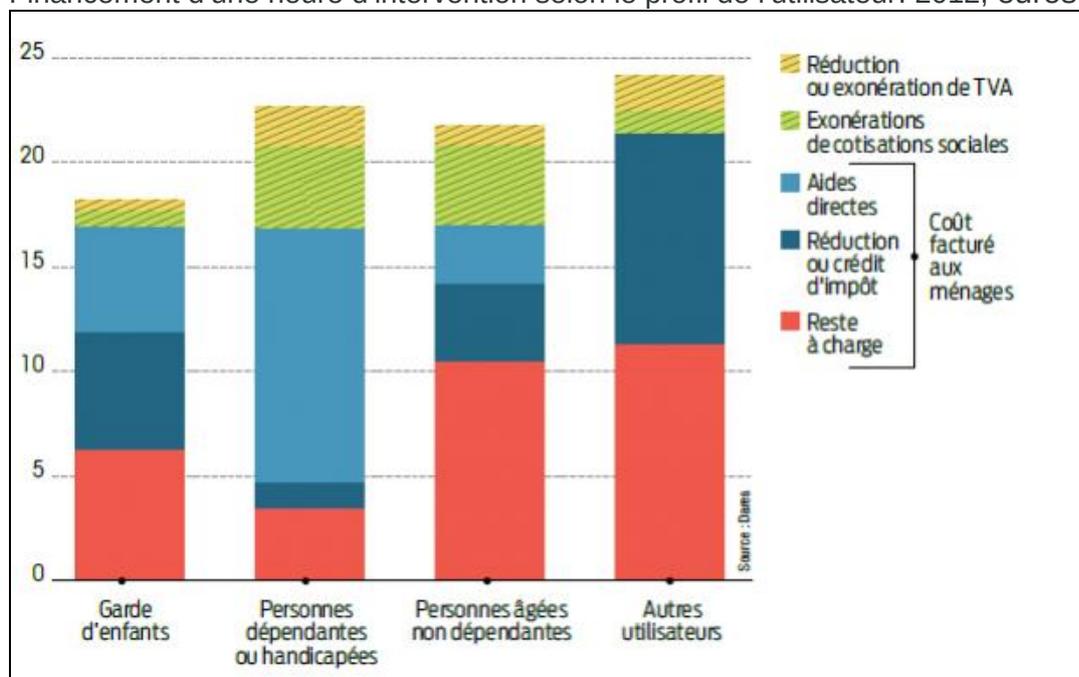
Xavier Molénat, Alternatives Économiques, 31 décembre 2018

*Les services à la personne, qui devaient répondre à des besoins sociaux, relèvent de plus en plus du confort, voire du luxe. Avec le soutien financier de l'Etat.*

Sur le papier, c'est le bon sens même. D'un côté, plusieurs millions de chômeurs, souvent peu qualifiés, en attente d'un emploi. De l'autre, une population française à la fois vieillissante et dont les femmes sont de plus en plus actives, qui a besoin d'aide pour assister les personnes âgées isolées à leur domicile, celles vivant avec un handicap, ou pour garder les jeunes enfants. Des ménages feraient volontiers appel à ces aides du quotidien, mais pour eux, l'embauche d'un salarié représente souvent un coût (financier, mais aussi administratif) prohibitif. Et si l'Etat les aidait en prenant en charge une partie de ces frais ? Cela pourrait lui permettre de faire d'une pierre trois coups : offrir des réponses à des besoins sociaux de plus en plus pressants, réduire le chômage, tout en résorbant le travail non déclaré dans le secteur des emplois domestiques.

### **Les services à la personne sont massivement subventionnés par l'État**

Financement d'une heure d'intervention selon le profil de l'utilisateur. 2012, euros



Source : Dares. Lecture : les exonérations de cotisations sociales ainsi que la réduction ou l'exonération de TVA réduisent le coût facturé aux ménages. Ces derniers bénéficient aussi d'aides directes (allocations) et d'une réduction d'impôt qui diminuent encore leur reste à charge.

C'est cette conviction qui a conduit à l'aménagement progressif, depuis une trentaine d'années, de ce que l'on appelle aujourd'hui les « services à la personne ». Au coeur de cette politique, un soutien public à la consommation de ces services *via* des allocations, des mesures de simplification administrative et, surtout, des incitations fiscales, dont le nombre et la portée se sont progressivement élargis : réductions puis crédits d'impôt, exonération de cotisations sociales et patronales, minoration des taux de TVA... Selon la Cour des comptes, le coût de l'ensemble de ces dépenses fiscales et niches sociales s'élevait à 6,5 milliards d'euros en 2014. Un "pognon de dingue" dont les effets - en matière de créations d'emplois notamment - ont pourtant rarement été évalués.

## Une aide aux plus riches

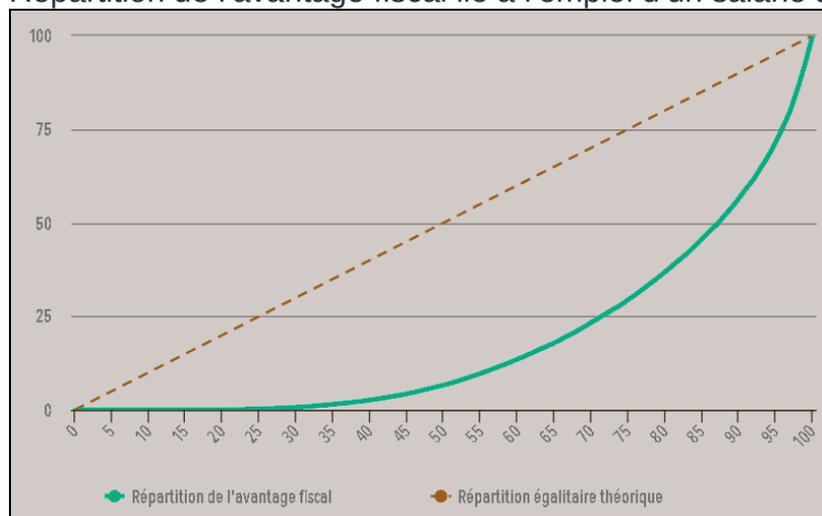
C'est à cet exercice que se livrent l'économiste Clément Carbonnier et la politiste Nathalie Morel dans un récent ouvrage<sup>1</sup>. Et leur constat est cinglant. Certes, le secteur s'est fortement développé, pour compter aujourd'hui environ 1,2 million de salariés. Mais cela s'explique largement par les transformations structurelles de la population française (vieillesse, progression du taux d'activité des femmes) ou encore le creusement des inégalités : le revenu des ménages les plus aisés ayant fortement crû depuis le début des années 2000, cela a augmenté d'autant la demande de services.

**La réforme de 2003, qui portait le plafond alors de 6 900 euros à 10 000 euros a coûté 88 millions d'euros pour... 553 postes créés. Dépense par emploi : 160 000 euros annuels !**

Les deux chercheurs se sont donc efforcés d'isoler l'effet propre des dépenses fiscales sur l'emploi créé, autrement dit de mesurer « *l'ensemble des emplois qui sont déclarés et qui ne l'auraient pas été (...) si les réductions d'impôt n'avaient pas été mises en place* » (un ensemble qui inclut donc à la fois les emplois nouveaux et ceux auparavant non déclarés). Résultat : cet effet propre a été « *très faible* ». Selon leurs calculs, l'instauration en 1992 de la première réduction d'impôt pour les ménages employeurs, portant sur 50 % des dépenses et plafonnée à 25 000 francs (3 800 euros), a permis de créer 27 556 emplois (en équivalent temps plein) pour une facture d'un milliard d'euros de 2013, soit environ 39 000 euros par emploi. Autre exemple, la réforme de 2003, qui portait le plafond alors de 6 900 euros à 10 000, a, elle, coûté 88 millions d'euros pour... 553 postes créés. Dépense par emploi : 160 000 euros annuels ! Plusieurs fois ce qu'aurait coûté son financement direct, que les auteurs estiment à moins de 30 000 euros...

## Les avantages fiscaux profitent largement aux plus riches

Répartition de l'avantage fiscal lié à l'emploi d'un salarié à domicile



Source : Dares. Champ : Ménages utilisateurs de services à la personne, classés selon le montant d'avantage fiscal dont ils ont bénéficié.

Lecture : En 2011, parmi les ménages ayant eu recours aux services à la personne, 18 % n'ont touché aucun avantage fiscal à ce titre. La moitié a perçu 6,63 % de l'avantage fiscal total, et les 10 % des ménages en ayant le plus bénéficié ont perçu 43,53 % de l'avantage fiscal total

<sup>1</sup> Clément Carbonnier et Nathalie Morel, [Le retour des domestiques](#), La République des idées-Le Seuil, 2018.

Inefficaces, les déductions fiscales pour les services à la personne sont également injustes, car fortement antiredistributives. La Dares a calculé qu'en 2012, parmi les ménages ayant déclaré des dépenses relatives aux services à la personne, les 10 % les plus aisés avaient capté 43,5 % du total de l'avantage fiscal, alors que les 20 % les plus modestes n'avaient, eux, rien touché. « *Les modifications de plafond apparaissent donc davantage comme une aide aux ménages les plus aisés que comme une aide à l'emploi dans les services à la personne* », résumait Clément Carbonnier et Nathalie Morel.

L'arbitraire de cette politique est aggravé par le fait que le champ de ces services s'est élargi au fur et à mesure des années. Il couvre désormais 26 activités, parmi lesquelles on trouve par exemple le soutien scolaire, les petits travaux de jardinage ou de bricolage, ou encore la collecte et livraison à domicile de linge repassé. Des services qui relèvent bien plus du confort, voire du luxe, que des besoins sociaux qui justifiaient à l'origine le soutien financier de l'Etat.

**Selon une sorte de philosophie du ruissellement, les subventions au train de vie des ménages (très) aisés sont légitimées par le simple fait qu'elles génèrent de l'activité pour des personnes peu qualifiées**

Un tel élargissement révèle, selon les deux chercheurs, combien cette politique s'est progressivement resserrée sur le seul objectif de la création d'emplois. Et a peu à peu adopté une sorte de philosophie du ruissellement, les subventions au train de vie des ménages (très) aisés étant légitimées par le simple fait qu'elles génèrent de l'activité pour des personnes peu qualifiées. Une dynamique, on l'a vu, largement illusoire. Il n'empêche : en 2015, la majorité des heures de services à la personne (54 %) concernaient des services de confort, l'aide à domicile des personnes âgées ou handicapées ne représentant que 38 % de ce total, et la garde d'enfants (assistantes maternelles, *baby-sittings*, sorties d'école) 8 %.

### **Une trappe à précarité**

Autre point noir : la qualité des emplois dans le secteur. « *La convention des salariés de particuliers-employeurs déroge au droit du travail, notamment sur la durée hebdomadaire du travail à temps plein (40 heures) et la durée minimale du temps partiel* », rappelle Stéphane Fustec, qui suit les services à la personne au sein de la CGT Commerce. Les salaires sont d'autant moins élevés que beaucoup de salariés n'ont que des contrats de quelques heures, avec malgré tout de nombreuses heures de transport, très mal prises en charge, entre leurs différents employeurs.

**Les salaires sont d'autant moins élevés que beaucoup de salariés n'ont que des contrats de quelques heures**

« *Les problèmes de santé (troubles musculo-squelettiques, dépressions) sont également fréquents et tendent même, contrairement aux autres secteurs, à s'aggraver* », ajoute le syndicaliste. Face à cela, les salariés ont du mal à faire valoir leurs droits, étant donné la faiblesse des collectifs de travail et les limites des contrôles : l'inspection du travail n'est pas autorisée à pénétrer dans un domicile privé...

## Services à la personne : des emplois très précaires

	Services à la personne	Ensemble des salariés
Femmes	87,3 %	50,1 %
Nés à l'étranger	14,5 %	5,5 %
Plus de 50 ans	46,6 %	29 %
Nombre moyen d'heures travaillées*	887	1 404
Salaire moyen annuel net total, en euros*	8 183	19 443
dont pour les seules activités de services à la personne	5 125	

\* Chiffres pour 2014.

Source : Dares

Source : Dares

Les services à la personne se sont ainsi transformés, avec les encouragements de l'Etat, en « trappe à précarité », l'absence de formation et la faible prise en compte de l'ancienneté minant toute perspective de sortie de ce qui s'apparente parfois davantage à un gagne-pain qu'à un emploi. Les premières victimes en sont les femmes, très nettement majoritaires dans ce secteur. « *Beaucoup d'entre elles sont âgées, car elles y entrent en seconde partie de carrière, à la suite d'un licenciement ou après avoir élevé leurs enfants* », précise Stéphane Fustec.

**Les politiques publiques ont favorisé « un transfert de la charge des tâches domestiques des femmes les plus qualifiées vers les femmes les moins qualifiées »**

A rebours des objectifs initiaux de lutte en faveur de l'égalité femmes-hommes, les politiques publiques ont favorisé « *un transfert de la charge des tâches domestiques des femmes les plus qualifiées vers les femmes les moins qualifiées* », écrivent Clément Carbonnier et Nathalie Morel. Si certaines voix se sont élevées dans le champ politique pour dénoncer les inégalités entre bénéficiaires des mesures fiscales - entraînant d'ailleurs quelques réductions des avantages concédés au cours des dernières années -, les inégalités qu'elles créent entre bénéficiaires et employés restent, elles, largement impensées.

### Une autre voie est possible

Il n'y a pourtant pas de fatalité à ce que le développement - incontournable - des services à la personne prenne la forme de cette néodomesticité subventionnée qu'a encouragée la France. Dans une étude à paraître sur la polarisation de l'emploi en Europe<sup>2</sup>, le sociologue Camille Peugny note par exemple la « *relative qualité* » de ces emplois au Danemark et en Finlande, « *probablement liée à la tradition de municipalisation* », qui permet aux salariés de bénéficier d'une convention collective consistante et d'éviter « *l'émiettement du travail* » caractéristique de la France ou de l'Espagne.

**Avoir davantage de places en crèche, en particulier pour les ménages pauvres, participerait par ailleurs à corriger les inégalités criantes du système scolaire français**

<sup>2</sup> « [L'évolution de la structure sociale dans quinze pays européens \(1993-2013\) : quelle polarisation de l'emploi ?](#) », *Sociologie*, vol. 9, n° 4, 2018.

Clément Carbonnier et Nathalie Morel suggèrent, eux, de séparer nettement la politique de réponse aux besoins sociaux (garde d'enfants, aides aux personnes fragiles) de la politique de l'emploi visant les services de confort, de diminuer drastiquement les plafonds d'aides pour ces derniers, les économies réalisées servant au financement direct des services sociaux, voire à leur provision directe. Avoir davantage de places en crèche, en particulier pour les ménages pauvres, participerait par ailleurs à corriger les inégalités criantes du système scolaire français, ce qui aurait un effet bénéfique sur l'emploi dans les services à la personne. Car qui dit main-d'oeuvre globalement plus qualifiée dit à la fois davantage de demande pour ces services et moins d'offre de travail dans le secteur, donc un rapport de force plus favorable à l'amélioration des salaires et de la qualité des emplois.

Inégalités scolaires, de revenus, de genre, transformations des politiques sociales, polarisation de l'emploi : c'est finalement toute la dynamique de la société française qui, à travers le cas des services à la personne, se trouve interrogée.